

Communauté de Communes des Côtes en Haye
Compte rendu de réunion du conseil communautaire
du 19 mai 2010 à Martincourt

Présents : Mesdames FOURNIER, MORCEL, GAUVAIN et FREIBERG
Messieurs VAUTRIN, STOCKY, HANRIOT, VELLE, LECLERE, PIONNIER, THIERY, POIREL,
HAUDOT, MACQUIN, HILLARD, BESANCON, LUCIE et BRETON.

Excusés : Madame CILLA et Monsieur GEORGES

Ordre du jour :

PREMIERE PARTIE :

- *Intervention de la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch sur la mission de la technicienne rivière et sur les travaux d'entretien de l'Esch qui doivent démarrer prochainement.*

DEUXIEME PARTIE :

- *Projet de fusion : dernières informations et organisation du travail à prévoir dans l'objectif d'une fusion.*

TROISIEME PARTIE :

- *Questions diverses : informations déchetterie et OM ; composteurs ; assainissement.*

PREMIERE PARTIE : Intervention de la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch (CCVME) sur la mission de la technicienne rivière et sur les travaux d'entretien de l'Esch qui doivent démarrer prochainement.

Mme FOURNIER remercie Messieurs BURTE et CHAUMONT (vices présidents à la CCVME) et Monsieur ROTATINTI (directeur à la CCVME) d'être venus à la réunion du conseil de ce soir afin de présenter le projet d'entretien du ruisseau d'Esch.

Article de presse : Mme FOURNIER souhaite en premier lieu faire une mise point sur un article paru dans l'Est Républicain (en mars dernier) concernant les missions dévolues à Mme Claude, technicienne rivière. D'après l'article, Mme Claude serait, entre autres missions, chargée du projet d'entretien du château de Dieulouard. Son poste ayant été créé pour l'entretien du ruisseau d'Esch et étant en grande partie financé par la CCCHaye, les conseillers souhaitaient avoir une explication à ce sujet. Monsieur BURTE répond qu'il s'agit d'une erreur de l'Est Républicain.

Manque de contacts : Mme FOURNIER fait part de la déception des maires riverains de notre communauté de communes pour ce qui concerne le manque de contacts avec Mme Claude. Il était convenu qu'elle aille à la rencontre des maires et surtout des propriétaires riverains du ruisseau d'Esch ; or cela ne s'est jamais produit. Les conseillers ici présents ne la connaissent toujours pas après plus d'un an de service.

Monsieur BURTE explique qu'elle a essayé d'avoir des rendez vous avec des riverains mais en vain. Il ajoute qu'il n'est pas évident de rencontrer ces personnes qui ne veulent pas toujours prendre leurs responsabilités par rapport à l'entretien du ruisseau ; pour une jeune femme, la tâche est d'autant plus difficile. Il précise néanmoins que la CCVME est satisfaite du travail effectué par Mme Claude et qu'elle a déjà fait le linéaire du ruisseau d'Esch à plusieurs reprises ; elle a dû le refaire en avril dernier suite à la tempête de février. Monsieur BURTE estime que nos deux collectivités doivent se faire mutuellement confiance.

Propriétaires riverains : Pour ce qui concerne l'obligation d'entretenir les berges du ruisseau par les propriétaires riverains, M. BURTE demande à ce que les maires s'impliquent également dans cette démarche (cela fait partie du rôle du maire). Les maires de la CCChaye proposent que Mme Claude prenne rendez vous avec eux et qu'ensemble ils se rendent auprès des propriétaires riverains.

Réunion publique : Monsieur BURTE informe les conseillers qu'une réunion publique aura lieu le 28 mai prochain : le matin à la CCChaye à Noviant aux Prés et l'après midi à la CCVME à Dieulouard. Une invitation a été envoyée aux propriétaires riverains du ruisseau d'Esch.

Récapitulation du programme d'entretien du ruisseau : A l'aide d'un diaporama, M. BURTE présente le programme d'entretien du ruisseau depuis ses débuts.

Un premier programme avait été mis en place pour la période de 1999 à 2003 ; puis un second pour la période de 2008 à 2011.

Le linéaire du ruisseau d'Esch traverse plusieurs communautés de communes : la CC du Pays de Pont à Mousson, la CCVME, la CCChaye et la CC3V.

Pour le programme 1999-2003,

- coût total des travaux : 450 996 €

- montant des aides CG54 et Agence de l'Eau : 313 000 €

Sur cette 1^{ère} phase, la Communauté de Communes en Haye a participé à hauteur de 50 000 Euros.

Les enjeux d'aujourd'hui sont de favoriser l'écoulement du ruisseau et établir une ripisylve continue. Par ailleurs, il est à signaler que l'Agence de l'Eau ne maintiendra les subventions accordées sur la première phase qu'à la condition expresse d'un entretien régulier, de manière à préserver les investissements précédemment financés.

Bilan des actions réalisées par Sandrine Claude, la technicienne rivière : Rencontres avec les différents partenaires (Agence de l'Eau, PNRL, DDA, LPO, SAGE) ; formations ; communication (journal de l'Esch), gestion de la problématique de gué de Grené, mise en place animations sur l'eau, élaboration du diagnostic du cours d'eau, gestion de l'appel d'offres, pilotage d'une étude sur la restauration.

La technicienne rivière est affectée à 80 % sur le ruisseau d'Esch. Le nouveau contrat d'aide de l'Agence de l'Eau pour son poste et les travaux à venir a été établi pour une période de 3 années.

Participation de la CCHAYE pour l'exercice 2009 (salaires et frais annexes) : 2 810 euros (délibération mars 2010).

M. BURTE présente le diagnostic des travaux à réaliser (nombre d'embâcles, arbres à abattre, élagage....)

Coût total des travaux pour l'entretien : 61 500 € HT

Montant de l'aide : 49 320 €

Répartition des coûts : calculé en fonction du linéaire ????.....

CCChaye : 52,97 % soit 3 321,22 €

CCVME : 27,03 %

CC3V : 0,81 %

Blénod les PAM : 6,49 %

Jézainville : 12,7 %

L'entreprise retenue pour les travaux, est une association d'insertion par l'économie, située à Raon l'Etape ; il s'agit d'ETUDES ET CHANTIERS Grand Est.

Questions des conseillers posées à M BURTE :

- Des analyses sur la qualité de l'eau du ruisseau sont-elles réalisées ?

Réponse : Il n'y a pas d'analyse prévue.

- L'Esch s'écoule t-il normalement ? Quel est son débit ? Après travaux, ne risque t-il pas de s'écouler trop rapidement ? Il semblerait que le niveau soit régulièrement en baisse.

Réponse : il faudrait consulter l'Agence de l'Eau qui serait plus à-même de répondre à toutes ces questions.

Cette première partie consacrée à l'entretien du ruisseau d'Esch se termine, Messieurs BURTE, CHAUMONT et ROTATINTI quittent la réunion.

DEUXIEME PARTIE : Projet de fusion : dernières informations et organisation du travail à prévoir dans l'objectif d'une fusion.

Délibération de la commune d'HAMONVILLE : M. VELLE, maire d'Hamonville, a fait parvenir à la CCCHaye et à toutes les communes une délibération de son conseil municipal concernant l'assainissement. Mme FOURNIER lui donne la parole afin qu'il s'exprime directement devant les conseillers. M VELLE procède à la lecture de cette délibération, par laquelle son conseil municipal, à l'unanimité, refuse le projet assainissement présenté par le bureau d'études IRH, en raison de l'évolution du coût de la redevance assainissement pour les années à venir, d'autant que le syndicat des Eaux du Trey a, pour sa part, annoncé une augmentation du prix de l'eau de l'ordre de 17 %.

Par ailleurs, le conseil municipal d'HAMONVILLE estime que l'évolution du coût de fonctionnement du service assainissement a été sous-estimée, et que les stations d'épuration n'ont pas été dimensionnées pour répondre à l'augmentation de la population.

Il demande à ce que ce la question « faut-il continuer le projet assainissement ? » soit posée et que les conseillers communautaires s'expriment à bulletins secrets.

En conséquence, si le projet devait malgré tout se poursuivre, la commune d'HAMONVILLE demanderait à sortir de la Communauté de Communes des Côtes en Haye pour rejoindre la communauté de communes du Toulinois.

Monsieur LUCIE rappelle la position du conseil municipal de Domèvre en Haye qui a émis depuis plusieurs mois le souhait de fusionner également avec une plus grosse collectivité et ce avant que cela ne soit imposé par l'Etat. Il estime qu'il serait dommage que chacun parte de son côté.

Mme FOURNIER répond qu'il est absolument hors de question d'envisager un démantèlement de la CCCHaye, en acceptant que chaque commune parte de son côté.

Les communes ont décidé, voilà 12 ans, de s'associer pour réaliser ensemble ce qu'elles ne pouvaient faire seules et les réalisations communes ont répondu à toutes les attentes, qu'il s'agisse de la crèche, de la déchetterie, de la zone artisanale, de l'aménagement des rivières, de l'organisation de la collecte et du traitement des OM et des points tris, de la construction des bureaux, du déneigement des voies communales, et de bien d'autres choses encore.

Les communes décideront ensemble de leur avenir, de manière à préserver tous ces acquis.

Si Hamonville demandait effectivement son retrait, le conseil communautaire serait invité par délibération à le refuser, d'autant que la rationalisation des périmètres intercommunaux est actuellement à l'étude à l'assemblée nationale (après être passée au Sénat) et que l'échéance d'une fusion se profile à 2012-2013. Il ne s'agit donc que d'un peu de patience.

A noter : une fusion est actuellement impossible avec l'une de nos voisines car aucune ne possède les mêmes compétences que les nôtres (pas d'assainissement aux 3 Vallées ni à Moselle et Esch, pas de compétence Petite Enfance au Toulinois).

A la question : faut-il arrêter le projet assainissement ? Mme Fournier répond qu'en sa qualité de présidente elle ne peut pas poser cette question aux conseillers car les communes ont transféré à la CCHAYE l'obligation et la responsabilité de l'assainissement.

S'agissant d'une obligation légale, elle refuse de courir le risque d'annuler le dossier, et se trouver ainsi déferée devant le Tribunal Administratif (ce que la Sous-Préfecture lui a d'ailleurs confirmé).

En outre, elle ajoute que le dossier d'avant projet doit être déposé avant le 31 décembre 2010, faute de quoi la CCCHaye perdrait les subventions du Conseil Général de Meurthe et Moselle car ce dernier a décidé de mettre fin à toutes les aides assainissement dès l'année prochaine. On ne peut donc pas mettre ce dossier en « stand by ».

Quand au coût, il est certain que cela pose un problème à tous les élus qui sont autour de cette table, mais personne n'a trouvé de solution pour parer à cette nouvelle charge qui va peser sur les familles, notamment les plus modestes.

Mme Fournier rappelle aussi qu'en cas de départ vers le Toulinois, la commune d'HAMONVILLE ne récupérerait pas pour autant sa compétence assainissement.

En effet, la communauté de communes du Toulinois l'assure pour toutes les communes adhérentes. Actuellement, elle fait en sorte de déposer, avant le 31/12/2010, les demandes de subventions pour les communes qui ne sont pas encore dotées de stations d'épuration, car les règles de financement et les délais sont les mêmes pour tout le monde.

INFORMATIONS FUSION : Mme Fournier fait part des dernières informations en sa possession concernant la fusion :

- Des collectivités, même voisines, mais qui n'ont pas exactement les mêmes compétences, ne peuvent pas, en l'état actuel des choses, fusionner ensemble. Il faut attendre les nouveaux textes actuellement en discussion et qui devraient être votés début 2011. De nos 3 communautés de communes voisines, aucune ne possède exactement les mêmes compétences que les nôtres.

En conclusion, la Présidente propose :

- d'une part que le conseil municipal d'Hamonville invite Monsieur FRITZ, du Bureau d'Etudes IRH, afin de lui poser toutes les questions qui lui paraissent utiles, puisque certains points de l'étude ne lui paraissent pas satisfaisants.
- d'autre part, que la CCCHaye avance plus rapidement dans son projet de fusion.

Dans cet objectif, la présidente propose que les conseils municipaux se prononcent, avant la fin du mois de juin 2010, sur la communauté de communes avec laquelle ils voudront, dans l'avenir, voir la communauté de communes des Côtes en Haye fusionner. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition, les maires interrogeront leur conseil municipal pour la fin du mois.

A noter : au cours des précédentes discussions, les conseillers communautaires avaient convenu, sans cependant en délibérer expressément, que la commune de Martincourt, en cas de fusion de la CCHAYE, souhaitait se tourner vers Val de Moselle et Esch, « rectifiant » en quelque sorte leur choix du passé (étant cependant entendu que Martincourt ne souhaite pas sortir de la CCHAYE tant qu'elle existe en l'état).

Pour ce qui le concerne et dans un but de clarification, M. Velle confirme qu'il fera parvenir une délibération pour demander le retrait avant la fin du mois.

La plupart des conseillers sont surpris par cette décision. M. Hillard (Tremblecourt) ne comprend pas non plus cette soudaine envie de fusionner le plus rapidement possible alors que jusqu'à présent tous les conseillers, hormis Domèvre en Haye, s'accordaient à dire que la CCCHaye était très bien dans sa dimension et refusaient catégoriquement la fusion. Il souhaiterait savoir ce qui le motive à ce point : l'assainissement sur le toulinois est-il vraiment moins cher ? Et si oui, dans l'avenir ne va-t-il pas également augmenter ? M. Hillard rappelle que l'augmentation de la redevance assainissement et du prix de l'eau est un problème au niveau national, ce dont M. VELLE convient.

TROISIEME PARTIE :

Questions diverses : informations déchetterie et OM ; composteurs ; assainissement.

DECHETTERIE :

Mme Fournier informe les conseillers qu'elle a été récemment conviée à la CC3V concernant le nouveau marché pour la déchetterie de Bernécourt. L'entreprise Barisien n'a pas récupéré toutes les catégories de déchets comme c'était le cas jusqu'à présent ; plusieurs lots ont été octroyés à des entreprises différentes.

Les factures forfaitaires pour les professionnels ont été faites ; la gardienne de la déchetterie devra néanmoins évaluer la quantité et noter le type de déchets apportés par les entreprises. A la fin de l'année un premier bilan pourra être établi.

ORDURES MENAGERES :

Mme Fournier informe les conseillers que l'ADEME propose un contrat visant à la réduction des déchets. Une délibération doit être prise en ce sens.

Le Syndicat de Pont-à-Mousson a mis en place un site internet « Eco-troc » dans le but également de réduire les déchets. Eco-troc permet d'échanger (ou d'offrir car il n'y a pas de transactions payantes...) des objets dont on n'a plus l'utilité. Elle propose que la CCCHaye s'inscrive à ce site.

La Présidente rappelle qu'un container textiles a été installé à Noviant aux Prés.

COMPOSTEURS :

Ils seront livrés le 27 mai pour être remis aux usagers le samedi 29 mai de 9h30 à 12h30, avec une information sur le tri des déchets par notre ambassadrice du tri ainsi qu'une intervention du CPIE des Côtes de Meuse sur le compost.

Mme Fournier demande que chaque commune délègue quelques volontaires pour aider aux préparatifs car la remise des 170 composteurs va générer beaucoup d'allées et venues ce jour-là.

Les maires souhaiteraient avoir la liste des habitants de leur commune ayant commandé un composteur, ce qui sera fait.

ASSAINISSEMENT :

M. Poirel, maire de Martincourt, se pose des questions quant à la gestion de l'assainissement au Hameau de Saint Jean.

Par ailleurs, il informe la présidente que des levés topographiques et géotechniques ont été réalisés sur des terrains dont les propriétaires n'ont pas été prévenus.

La CCCHaye avait demandé à chaque mairie de lui fournir les noms et coordonnées des propriétaires des parcelles concernées ; toutes n'ont pas encore répondu. Cependant les propriétaires connus ont été immédiatement informés par courrier.

Mme Fournier propose aux communes qui le souhaitent d'inviter IRH à leur conseil municipal, ce qui a déjà été fait pour NOVIANT et MANONVILLE. Monsieur FRITZ a toujours répondu favorablement à toutes les demandes qui lui ont été faites.

La réunion se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de Martincourt.

La Présidente,
Marie José FOURNIER